

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Département de l'Aube
Commune de Torvilliers

SEANCE DU 05/06/2020

Présents : MM. GANTELET Bruno -, VINSON Laurent, SOT Daniel, WOLFF Nathalie, VERNIZZI Marina, KIEHN Isabelle, MAILLIER Anne, HUGOT Alain, WARLAUMONT Christelle, GIRARDIN Heïdi, GUBLIN Jacky, CASTANIER Philippe, TARRIDE Norbert, MALNUIT Régine et MESLIER Elodie – formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 15
- procuration : 00
- absents : 00
- ayant pris part au vote : 15

Pouvoirs : /

Date de la Convocation :

26/05/2020

Absents excusé(e)s : /

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture

Le : 19/06/2020

Secrétaire de séance élu : Mme Anne MAILLIER.

Affichage municipal :

Le 19/06/2020

Les membres du Conseil Municipal de Torvilliers se sont réunis, régulièrement convoqués par mail du 28/05/2020, dans la salle des Fêtes de Torvilliers, sous la présidence de Monsieur Bruno GANTELET, Maire.

Ordre du jour du Conseil Municipal

Début de la Séance à : 19 h 00.

Le Conseil approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal.

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Bruno GANTELET, Maire.

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal,
2. Vote des délibérations :

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
13/2020	Bruno GANTELET	Commissions Extérieures	Election des délégués aux différents Syndicats Intercommunaux.
14/2020	Bruno GANTELET	Actions sociales	Désignation des membres du Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
15/2020	Bruno GANTELET	Appel d'Offres	Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
00/2020	Bruno GANTELET	Commissions Communales	Désignation des Membres des Commissions Communales.
16/2020	Philippe CASTANIER	Indemnités des Elus	Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes.
17/2020	Laurent VINSON	Délégations du Conseil Municipal	Délégations du Conseil Municipal au Maire.
18/2020	Marian VERNIZZI	TCM	Nomination du délégué titulaire et du suppléant pour Troyes Champagne Métropole.
19/2020	Nathalie WOLFF	Pompiers	Désignation des représentants au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires.
20/2020	Daniel SOT	Impôts Directs	Constitution de la commission communale des Impôts Directs
21/2020	Laurent VINSON	La Défense	Désignation d'un correspondant défense.
22/2020	Marina VERNIZZI	Dématérialisation	Désignation d'un représentant, approbation d'un avenant à la convention de prestation intégrées XDEMAT.
23/2020	Philippe CASTANIER	Indemnités du trésorier général	Indemnités de Conseil au Trésorier Municipal.
24/2020	Bruno GANTELET	Conseil Municipal	Délibération portant sur l'accord du Conseil Municipal de l'envoi des convocations du Conseil Municipal en dématérialisation.
25/2020	Bruno GANTELET	Entretien de voiries	Travaux de réfection de voiries départementales.
26/2020	Bruno GANTELET	Eglise	Travaux Eglise, lancement de l'appel d'offres.

Vote des Délibérations

Délibération N°13/2020 (rapporteur : Bruno GANTELET)

Election des délégués aux différents Syndicats Intercommunaux.

Election des délégués au comité du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube.

Ont été proclamés élus au comité SDEA :

M. SOT Daniel, Délégué titulaire.

M. Laurent VINSON, Délégué suppléant.

Election des délégués au comité du Syndicat Départemental de Distribution de l'Eau de l'Aube.

Ont été proclamés élus au comité SDDEA :

M. GUBLIN Jacky, Délégué titulaire.

M. SOT Daniel, Délégué suppléant.

Election des représentants aux TRANSPORTS URBAINS – TCAT (Grand-Troyes).

Ont été proclamés élus aux Transports Urbains :

Mme Marina VERNIZZI, Délégué titulaire.

Mme Nathalie WOLFF, Délégué titulaire.

Mme Régine MALNUIT, Déléguée suppléante.

M. Laurent VINSON, Déléguée suppléante.

Election des délégués au comité du Syndicat DEPART.

Ont été proclamés élus au comité du Syndicat DEPART/SCOT.

M. Daniel SOT, Délégué titulaire.

Mme Heidi GIRARDIN, Délégué titulaire.

Mme Elodie MESLIER, Déléguée suppléante.

M. Alain HUGOT, Délégué suppléant.

Election des délégués au Comité du Tourisme.

Ont été proclamés élus au Comité du Tourisme.

Mme WOLFF Nathalie, Déléguée titulaire.

Mme Elodie MESLIER, Déléguée titulaire.

Mme Régine MALNUIT, Délégué suppléant.

Mme Marian VERNIZZI, Délégué suppléant.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Délibération N°14/2020 (rapporteur : Bruno GANTELET)

Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n° 95-562 du 6 Mai 1995 modifié, par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 fixe les conditions de renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Entendu cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer la composition du Conseil d'Administration à 5 membres élus, outre son Président et à 5 membres nommés.

Monsieur le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des quatre membres et ont été proclamés élus :

Président : M. Bruno GANTELET

Membres : Mesdames Marina VERNIZZI, Régine MALNUIT, Heidi GIRARDIN et Monsieur Alain HUGOT.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Délibération N°15/2020 (rapporteur : Bruno GANTELET)
Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après délibération :

- **DECIDE** de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

- Sont élus membres titulaires : Mme Marina VERNIZZI, Monsieur Philippe CASTANIER, et Daniel SOT,
- Sont élus membres suppléants : Mme Elodie MESLIER, Monsieur Norbert TARRIDE, et Monsieur Jacky GUBLIN.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°00/2020 (rapporteur : Bruno GANTELET)
Désignation des Membres des Commissions Communales :

Voir tableau page précédente.

Votants :	Pour :	Contre :	Abstention :
------------------	---------------	-----------------	---------------------

Délibération N°16/20 (rapporteur : Philippe CASTANIER)
Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'indemnité de fonctions maximale des Maires des communes de 500 à 999 habitants passe de 31 % à 40.30 % de l'indice brut 1015. D'autre part, l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'indemnité de fonctions maximale des Maires-Adjointes passe de 8,25 % à 10.70 % de l'indice brut 1015.

Il précise que quatre maires-adjoints sont détenteurs d'une délégation de fonctions qui leur a été octroyée le 25 mai 2020, à compter de leur élection en qualité de maires-adjoints.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le taux de l'indemnité de fonctions allouée au Maire, à compter du 25 mai 2020, au taux de 40.3 % de l'indice brut 1015.
- **FIXE** le taux de l'indemnité de fonctions allouée aux Maires-Adjointes, à compter du 25 mai 2020, au taux de 10.70 % de l'indice brut 1015.

PRECISE qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes est annexé à la présente délibération.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°17/2020 (rapporteur : Laurent VINSON)
Délégations du Conseil Municipal au Maire :

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L.2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes (1)

:

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites d'un montant **de 2500 € * par droit unitaire**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, dans les limites **annuel de 1,5 Million d'€**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

(le cas échéant :) de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions suivantes ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; *cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions* ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite **de 10 000 € par sinistre** ;

18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum **fixé à 500 000 € par année civile** ;

21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux [articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine](#) relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

25° **DONNE** délégation de compétence à M. le Maire pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés de travaux, des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables, en raison de leur montant inférieur à 90 000 € HT.

- **PRECISE** qu'en cas d'absence de M. le Maire, le premier adjoint bénéficiera de la même délégation.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

Votants : 15	Pour : 14	Contre : 00	Abstention : 01
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°18/2020 (rapporteur : Marina VERNIZZI)

Nomination du délégué titulaire et du suppléant pour Troyes Champagne Métropole :

NOMME à la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole :

- Monsieur GANTELET Bruno délégué titulaire, Maire, et son suppléant M. Laurent VINSON, premier Adjoint au Maire,

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°19/2020 (rapporteur : Nathalie WOLFF)

Désignation des représentants au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après délibération :

- **DECIDE** de procéder à la désignation de Messieurs Daniel SOT et Norbert TARRIDE en qualité de représentants titulaires et de Madame Elodie MESLIER et Monsieur Laurent VINSON en qualité de représentants suppléants du Conseil Municipal pour siéger au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires, présidé par M. le Maire.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°20/2020 (rapporteur : Daniel SOT)
Constitution de la commission communale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la commission communale des Impôts Directs qui comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Ceux-ci sont nommés par le Directeur des Services Fiscaux, parmi une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de présenter la liste suivante :

Commissaires titulaires

M. ANDRE Gilbert
10 rue du Réservoir

M. BIGOT Didier
05 Rue du Grand Air

M. CHEVALLOT Aurélien
24 rue du Casino

MME FRICOT ép. CORNETTE Anne-Edith
43 rue du 11 Novembre

M. DONIN DE ROSIERE Jean-Paul
28 bis Grande Rue

M. ENFERT David
10 rue du Grand Air

M. FRANQUET Alain
06 rue du Grand Air

MME GAMBETTO ép. SOT Annie
26 rue du Thorigot

M. HONNET Laurent
12 rue du Paradis

M. JAILLANT Rémi
23 rue du Thorigot

M. REGNAULT Laurent
756 rue Berthelot
10600 LA CHAPELLE ST LUC

M. PECQUENARD Gérard
Le cul de Bourse
10440 LA RIVIERE DE CORPS

Commissaires suppléants

MME LAPLACE ép. NOEL Aurélia
1 rue Gillet

M. MAUCORT Christophe
4 rue Cordonnier

M. PEDRAZA Samuel
35 Bis Grande Rue

MME. SCHMIT Virginie
7 rue de la Mairie

M. TARRIDE Norbert
5 rue de la Place

M. VALENTIN ép. MOULE Dominique
9 rue du Paradis

M. WEIL François
1 rue Nicolas de Corberon

M. ZAMPOL Damien
7 rue du 11 novembre

M. MESLIER Thierry
8 rue de Pommerat

M. COCHIN Didier
10 rue du Château

M. CHAMOIN Philippe
38T rue Veuve benard Bodie
10600 LA CHAPELLE ST LUC

M. HERARD Pascal
5 rue Chene
10270 BOURANTON

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°21/2020 (rapporteur : Laurent VINSON)
Désignation d'un correspondant défense.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un élu chargé d'informer les habitants de la commune et de sensibiliser plus particulièrement les jeunes, aux thématiques de la défense.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Mme Nathalie WOLFF, Maire-Adjointe, en qualité de correspondant Défense.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°22/2020 (rapporteur : Marina VERNIZZI)

Désignation d'un représentant, approbation d'un avenant à la convention de prestation intégrées XDEMAT.

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- de désigner la personne suivante comme délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat : Mme Nathalie WOLFF. Cette personne sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°23/2020 (rapporteur : Philippe CASTANIER)

Indemnités de Conseil au Trésorier Municipal.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de fixer les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au Trésorier Municipal, Mme GONTIER Véronique du 15 avril au 30 juin 2019.

Entendu cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'allouer, à compter du 15 avril 2019, à Mme Véronique GONTIER, Trésorier Municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100 %, conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de fixer les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au Trésorier Municipal, Mr André LOISEL du 01 juillet au 31 décembre 2019.

Entendu cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'allouer, à compter du 1^{er} juillet 2019, à Mr André LOISEL, Trésorier Municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100 %, conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

Votants : 15	Pour : 11	Contre : 03	Abstention : 01
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°24/2020 (rapporteur : Bruno GANTELET)

Délibération portant sur l'accord du Conseil Municipal de l'envoi des convocations et des comptes rendus du Conseil Municipal en dématérialisation.

Monsieur le Maire propose au à l'Assemblée d'envoyer les convocations et les comptes rendus du Conseil Municipal en dématérialisation pour l'ensemble des Adjointes et des conseillers municipaux de la Commune de Torvilliers.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de recevoir les convocations et les comptes rendus du Conseil Municipal en dématérialisation.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°25/2020 (rapporteur : Bruno GANTELET)

Travaux de réfection de voiries départementales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une participation communale d'un montant de 56 400 € H.T pour la réalisation de travaux d'entretien en enrobés en traverse de l'agglomération, sur les RD 43 et RD 141, par le Conseil Départementale de l'Aube.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de voter une participation communale de 56 400 € H.T pour les travaux d'entretien en enrobés en traverse de l'agglomération sur les RD 43 et RD 141 réalisés par le Conseil Départementale de l'Aube.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°26/2020 (rapporteur : Bruno GANTELET)

Travaux de restauration du chœur et des peintures murales de l'Eglise, lancement de l'appel d'offres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal afin de rester dans la continuité des travaux de la restauration des intérieurs de l'Eglise, il serait nécessaire de finaliser ces travaux par la restauration du chœur et des peintures murales.

Afin de finaliser ces travaux, Monsieur le Maire propose pour rester dans la continuité de prendre comme Maître-d'œuvre Monsieur Eric PALLOT, Architecte des bâtiments de France.

Ce dernier a pu estimer ces travaux de restauration à 60 000 € H.T.

Monsieur le Maire propose de lancer l'appel d'offres correspondant à ces travaux.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE de lancer l'appel d'offres correspondant à ces travaux.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Affaires diverses :

- La distribution des masques du Département se fera en Drive sur le parking de la mairie, le vendredi 12 juin 2020 de 14 H à 18 H, et le Samedi 13 juin 2020 de 09 H à 12 H.
- Réparation du tracteur tondeuse.
- Prochain Conseil Municipal le 02 juillet 2020 à 19 h 00.

Fin de séance à : 20 h 50

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS VOTEES :

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
13/2020	Bruno GANTELET	Commissions Extérieures	Election des délégués aux différents Syndicats Intercommunaux.
14/2020	Bruno GANTELET	Actions sociales	Désignation des membres du Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
15/2020	Bruno GANTELET	Appel d'Offres	Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
00/2020	Bruno GANTELET	Commissions Communales	Désignation des Membres des Commissions Communales.
16/2020	Philippe CASTANIER	Indemnités des Elus	Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes.
17/2020	Laurent VINSON	Délégations du Conseil Municipal	Délégations du Conseil Municipal au Maire.
18/2020	Marian VERNIZZI	TCM	Nomination du délégué titulaire et du suppléant pour Troyes Champagne Métropole.
19/2020	Nathalie WOLFF	Pompiers	Désignation des représentants au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires.
20/2020	Daniel SOT	Impôts Directs	Constitution de la commission communale des Impôts Directs
21/2020	Laurent VINSON	La Défense	Désignation d'un correspondant défense.
22/2020	Marina VERNIZZI	Dématérialisation	Désignation d'un représentant, approbation d'un avenant à la convention de prestation intégrées XDEMAT.
23/2020	Philippe CASTANIER	Indemnités du trésorier général	Indemnités de Conseil au Trésorier Municipal.
24/2020	Bruno GANTELET	Conseil Municipal	Délibération portant sur l'accord du Conseil Municipal de l'envoi des convocations du Conseil Municipal en dématérialisation.
25/2020	Bruno GANTELET	Entretien de voiries	Travaux de réfection de voiries départementales.
26/2020	Bruno GANTELET	Eglise	Travaux Eglise, lancement de l'appel d'offres.

SUIVENT LES SIGNATURES :